FranceAgriMer	**DECISION** **du DIRECTEUR GENERAL** **De FranceAgriMer**
Direction Interventions Service des aides nationales Unité Aides aux exploitations et Expérimentation 12 RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 50005 93555 MONTREUIL CEDEX	**INTV-SANAEI-2017-03** **du 25 janvier 2017**
Dossier suivi par : Vanessa LAUGE E-mail : vanessa.lauge@franceagrimer.fr	
PLAN DE DIFFUSION : organismes assurant des missions d'assistance technique et/ou économique dans le secteur de l'apiculture, fédérations professionnelles, DGPE, FranceAgriMer.	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

OBJET : Report de la date limite de dépôt des demandes de subvention pour certains dispositifs du programme apicole triennal français 2017/2019

BASES REGLEMENTAIRES :

- Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles (articles 55 à 57),
- Règlement délégué (UE) n°2015/1366 de la Commission et le Règlement (UE) du 11 mai 2015 complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide dans le secteur de l'apiculture
- Règlement d'exécution (UE) 2015/1368 de la Commission du 6 août 2015 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide dans le secteur de l'apiculture
- Programme apicole français notifié à la Commission européenne le 15 mars 2016 pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2019 (dit « programme apicole 2017/2019) ;
- Décision d'exécution n°2016/1102 de la Commission du 5 juillet 2016 portant approbation des programmes nationaux présenté par les Etats membres en vertu du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en vue d'améliorer la production et la commercialisation des produits de l'apiculture ,
- Livre VI du code rural et de la pêche maritime,
- Décret n° 2016-1802 du 21 décembre 2016
- Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-48 du 27 décembre 2016 relative à la mise en œuvre du programme apicole français 2017-2019.
- Avis favorable du conseil spécialisé fruits et légumes de FranceAgriMer du **20 septembre 2016**

FILIERES CONCERNEES : apiculture

RESUME : La présente décision modifie, pour certaines mesures et dispositifs d'aides du programme apicole français, la date limite de dépôt des projets par les bénéficiaires pour l'année 2016-2017.

MOTS-CLES : apiculture, programme apicole, PAE 2017/2019

Article 1- Prolongation de la période de dépôt des demandes d'aide

La présente décision prolonge la date limite de dépôt des demandes d'aide prévue aux points II-1.1 et II-2.2 de la décision INTV-SANAEI-2016-48 du 27 décembre 2016, du 25 janvier 2017 au 24 février 2017.

Article 2

Les autres dispositions de la décision visée à l'article 1 demeurent inchangées.

Pour le Directeur général et par délégation,

Le Directeur général adjoint

Philippe MERILLON